

Décision

Générale

colonial

Décision n° 408 attribuant une allocation pour premiers frais d'installation à des agents contractuels malgaches débarqués à Djibouti le 26 mars 1916

n° 408

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les contrats d'engagement passés entre M. le Gouverneur de la Côte française des Somalis et les agents contractuels malgaches débarqués le 26 mars 1946 à Djibouti : Vu l'urgence.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une allocation de sept cent cinquante francs (750 francs) une fois payée, pour premiers frais d'installation, est attribuée à chacun des agents contractuels malgaches débarqués à Djibouti le 26 mars 1946 dont les noms suivent : Andrianarifetra (Ch.-G.) ; Ranaïvo (Norbert) ; Rabetokotany (Laurent) ; Rakotondrasoa ; Ranaivoson. Art. 2. — La présente dépense sera provisoirement supportée par le

chapitre 17, article 4, paragraphe 1er du budget local (exercice- 1946) et réimputée aux divers chapitres de la solde lors de l'affectation de ces agents. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

J. Chalvet.